



Communiqué du 7 décembre 2016

Durant les pics de pollution, la moto est une solution !

La circulation « alternée » lors des pics de pollution est une mesure arbitraire qui ne tient pas compte des spécificités de circulation des 2RM et qui ne distingue pas les motorisations. La FFMC rappelle qu'aucun 2RM ne roule au gasoil, qu'ils n'émettent pas de particules fines et que ce mode de transport économique est reconnu par l'Union Européenne comme un élément favorable à la fluidité du trafic routier. Il est donc aberrant de les soumettre à la circulation alternée.

Avec la situation anticyclonique et les basses températures, l'alerte aux polluants par les micro-particules est lancée en Île-de-France, dans les vallées du Rhône et des Alpes, en Alsace, bref partout où il y a de l'activité industrielle et humaine en besoin de déplacement et de chauffage, les usagers ayant la mauvaise idée de se chauffer en pleine saison froide.

A nouveau, ce sont les usagers de la route qui servent de variable d'ajustement dans le viseur des purificateurs d'atmosphère et à nouveau, il nous est demandé de nous soumettre à la mesure totalement arbitraire de la circulation alternée. A défaut d'alternative écologique, les Pouvoirs publics imposent l'alternative minéralogique : pair tu roules, impair tu prends le métro ou ton vélo, c'est selon le numéro.

« Faut bien prendre des mesures » pour les 40 000 victimes potentielles de ce massacre aux particules, nous dit-on... Des mesures ? Oui, à la FFMC, nous sommes pour la mise en place du ferroutage pour limiter le fret routier, contre la casse du service public des transports ferroviaires remplacés par des lignes d'autocar low-cost, contre la fermeture des services publics de proximité qui impose un rallongement des déplacements... et en attendant, à la FFMC, nous sommes pour le développement des deux-roues motorisés, véritable alternative à l'automobile en ville, solution idéale pour déboucher les cités embouteillées, ce que reconnaît l'Union européenne.

Rappelons qu'un 2RM en déplacement péri-urbain, c'est 50% de taux d'occupation du véhicule avec une seule personne à bord (contre 1/5 pour une voiture), des trajets qui prennent 2 à 4 fois moins de temps qu'en voiture ou en transports collectifs, 4 fois moins de place en encombrement de la voirie qu'une voiture, un poids moyen 5 à 6 fois moins élevé qu'une automobile moyenne et qu'un motard en circulation, c'est toujours un automobiliste en moins dans le trafic ou une place de plus dans les transports en commun... et surtout, les 2RM ne roulent pas au diesel et ils n'émettent quasiment pas de ces particules fines qui justifient, pour les pouvoirs publics, ces mesures de coercition véhiculaire.

Contact presse :

Fabien Delrot, bureau national de la FFMC 06 31 57 79 58

Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière FFMC 01 48 18 12 18

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL –www.ffmc.fr



La FFMC est membre de :